

Cette réécriture sera l'occasion de faire un bilan des actions qui ont été conduites dans les établissements et de ce qui pourrait être reconduit. Par ailleurs, la notion de territoire d'essence pluridisciplinaire, étant présente dans ces deux enseignements optionnels, les inspecteurs qui participeront aux sessions d'écriture, représenteront aussi des champs disciplinaires variés dont l'histoire-géographie.

Vous vous réjouissez, ensuite, de la présence de l'EMC dans le baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) qui offrira de nouvelles occasions aux enseignants de donner corps aux plans concernant les Valeurs de la République et Enseigner à Produire Autrement. Vous souhaiteriez, néanmoins, voir des heures supplémentaires affichées pour cet enseignement dans les classes de la voie professionnelle. L'entrée capacitaire des référentiels de diplôme de la voie professionnelle, ainsi que les horaires non affectés sont autant de leviers sur lesquels les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer, fortes d'un projet formalisé autour des thématiques de la citoyenneté et du bien vivre ensemble.

Vous évoquez enfin la rénovation du baccalauréat technologique série STAV et le rôle que les disciplines que vous représentez doivent y jouer. L'histoire et la géographie font partie des enseignements communs et conservent leurs volumes horaires. Le référentiel est en cours de rédaction et un groupe de travail du Conseil National de l'Enseignement agricole (CNEA) se tiendra le 29 novembre pour la présentation des grandes orientations de cette rénovation. La notion de territoire est au cœur du nouveau référentiel, elle est affichée, non seulement dans les enseignements de spécialité, tels que le S2 « Territoires et sociétés » et dans le stage collectif « Territoires ». Dans la présentation des finalités et des attendus de ce dernier, l'histoire-géographie fait partie des disciplines fléchées. Par ailleurs, la souplesse, accordée dorénavant par la pluridisciplinarité dans le cadre d'horaires non affectés, offre des espaces d'initiatives pédagogiques où l'histoire et la géographie, en concertation avec d'autres disciplines, contribueront à exercer l'œil critique de nos apprenants, notamment, à titre d'exemple, dans la perspective de l'épreuve « Grand Oral ».

En ce qui concerne l'évaluation de l'histoire et de la géographie, le cadre est celui posé par l'arrêté du 28 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologie série STAV. Conformément au décret modifiant le code de l'éducation et l'examen du baccalauréat, l'histoire et la géographie sont évaluées en contrôle continu. Pour la série STAV, le ministère en charge de l'agriculture fixe les modalités de la mise en œuvre de ce dernier. La DGER a ainsi choisi de maintenir le principe du contrôle en cours de formation (CCF) et d'éviter ainsi des doublons d'évaluation entre CCF et épreuve terminale. Dans un souci de simplification de l'examen, il a été décidé de ne pas multiplier les CCF. Ainsi l'histoire et la géographie seront évaluées en classe de terminale, au cours d'un unique CCF dont le contenu et la forme restent sous l'égide de l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA), après un travail de concertation avec des enseignants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

*Merci pour votre engagement au service
des jeunes.*


Philippe VINÇON